

Vous-t-on épurer la magistrature et à balayer les nombreux coquins qui s'y sont introduits, qu'il n'y aura qu'à rappeler les exécutions qui chassèrent de leur siège tant d'hommes éminents par leurs talents et leurs vertus.

Vous-t-on nettoyer l'armée, qu'il n'y aura qu'à se souvenir des misérables prétextes par lesquels les généraux estimés ont été brutalement mis, soit à la retraite, soit en disponibilité.

La franc-maçonnerie commet-elle des embaumements, qu'en la traitera comme un simple congrégation religieuse.

Les chefs du parti républicain s'agiteront-ils qu'en les enverra tranquillement en exil, comme de simples princes.

Partout on n'acceptera que des fonctionnaires dévoués corps et âme à la réaction. Sur le moindre doute, la révocation !

Si l'on ne réussit pas, malgré la pression, malgré la corruption, malgré le vol, à faire élire les candidats agréés par le parti, on fera élire, comme dans l'Hérault, comme dans l'Aude.

Si l'on ne réussit pas, malgré la pression, malgré la corruption, malgré le vol, à faire élire les candidats agréés par le parti, on fera élire, comme dans l'Hérault, comme dans l'Aude.

Et à toute revendication insolente, on opposera le tribunal des conflits, dont on conservera, nous l'espérons bien, la prérogative législative.

Et à chaque réclamation, on opposera, à chaque ignominie qu'on lui reprochera, le gouvernement d'alors, armé du droit de représailles, investi par exemple des républicains, autorisés par leurs mandats à aller partout se faire honorer, quoi qu'il fasse et aussi loin qu'il aille dans la voie des violences, des sévices, des iniquités, à répondre aux républicains devenus en la minorité et qui auront l'audace de se plaindre : « Mais je ne fais que ce que vous avez fait autrefois ! »

Et à tout droit, il n'y a plus de loi, vous les avez tous détrempés ; courez la tête et taisez-vous !

SENAT
(De nos correspondants particuliers et par M. SPÉCIAL)
Séance du mardi 10 juillet
Présidence de M. Le Royer, président.
La séance est ouverte à 2 heures.

Le loi militaire
L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet de loi militaire.
Les articles 37 et 38 sont adoptés.
Le Sénat adopte par 121 voix contre 126, un article additionnel du colonel Tezenas ainsi conçu : « Le nombre d'hommes retenus sous les drapeaux en cas d'incident sur le chiffre fixé par la loi des cadres et réparti dans l'effectif normal, par le roi dans ses lettres royales après un an de service des hommes auxquels sont échues les numéros les plus élevés du tirage sorté ».

M. le général Billot et M. Barbey proposent un amendement à l'article 40, autorisant le ministre de la guerre à modifier ou à rappeler sous les drapeaux les hommes de la disponibilité de l'armée active, sauf pour raisons budgétaires à renvoyer dans leurs foyers, à titre exceptionnel, les jeunes gens ayant obtenu les plus forts numéros de tirage au sort.

Après des observations de l'amiral Jaures et du Ministre de la guerre, l'amendement du général Billot et de M. Barbey est pris en considération et renvoyé à la Commission.
L'article 41 est adopté.
Le général Hauser. — Je demande au Sénat d'ajouter en tête de l'article 42, la disposition suivante : « Les hommes en disponibilité et ceux de la réserve peuvent se marier sans autorisation ».

Cet amendement n'est pas pris en considération.
La loi sur les amendements, par une autre partie du même sujet, mais relatif aux seuls dispensés est pris en considération.
L'article 42 est décrété.
Sur l'article 43, relatif à la formation du contingent et le prescrit national, le général Campenon propose un amendement rétablissant le recrutement régional.

Au nom de la commission, le général Billot, repousse la proposition du général Campenon.
Cet amendement est repoussé et l'article 43 est adopté.
La suite de la discussion est renvoyée à demain à 2 heures.
La séance est levée à 6 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(De nos correspondants particuliers et par M. SPÉCIAL)
Séance du 10 juillet 1888.
Présidence de M. Méline, président.
La séance est ouverte à 2 heures.

Commission du privilège des propriétaires
M. Baccaro-Lucas est nommé membre de la commission qui a pour objet la restriction du privilège du propriétaire d'un fond rural et à l'attribution des indemnités dus par suite d'assurance.

Les employés de chemins de fer
M. Maxime Lecomte dépose une proposition de loi ainsi conçue : « Dans un délai de deux mois, à partir de la promulgation de la présente loi, les employés des compagnies de chemins de fer, seront, sans exception, soumis à la nationalité française ».

Travaux du port de Calais
Le gouvernement dépose un projet ayant pour objet : 1° D'accepter une avance de quatre millions offerte par la Chambre de commerce de Calais, pour l'amélioration du port de Calais ; 2° De régler les voies et moyens financiers destinés à assurer la réalisation des offres de la Chambre de commerce de Calais.

Travaux du port de Boulogne
Le gouvernement dépose un second projet ayant pour objet : 1° D'autoriser les travaux d'approfondissement du port de Boulogne ; 2° D'accepter la convention de 3,200,000 fr. offerts par la chambre de commerce de Boulogne.

Les chemins de fer
Enfin un autre projet est déposé ayant pour objet l'approbation d'un traité passé entre la Compagnie du Nord et la compagnie des chemins de fer du Cambrésis.

M. de Mahy. — Dans les cas de nécessité urgente le règlement administratif qui se passe de l'avis de la Commission du budget.

Cette urgence existe ; il faut que le projet soit voté avant les vacances pour que les travaux puissent être entrepris (Brut) (Garde).

M. le Ministre de la marine. — Je demande instamment le vote de l'urgence. La Commission du budget n'a pas encore examiné le projet, mais, de façon que la discussion puisse avoir lieu jeudi.

M. le Président. — Le règlement est formel ; en cas d'urgence on peut consulter la Commission du budget (Brut) (Garde).

Rappel à l'ordre
M. Gaudin de Villaine, sur une interruption, est rappelé à l'ordre.

Clôture de la session
Plusieurs membres font observer que la session pourrait être close jeudi.

M. le Président du conseil. — Le Conseil des ministres n'a pas encore délibéré sur la date de la clôture de la session.

Le gouvernement consultera les présidents des deux Chambres et l'état de l'ordre du jour.

La session ne sera certainement pas close jeudi, le projet de loi est en tête de l'ordre du jour.

Les accidents du travail
La Chambre reprend ensuite la discussion du projet de loi concernant la responsabilité des accidents du travail.

Les articles 23, 24 et 25 sont adoptés.

Un amendement de M. de la Batie sur l'article 26, qui fixe à un an le délai de prescription pour l'action contre les accidents, qui n'est que de deux ans, est repoussé, demandant que ce délai soit doublé pour les ayants droit en état de minorité, est pris en considération.

Les articles 27 et 28 sont adoptés.

Un amendement de M. Le Gavrian sur l'article 29 développant un projet de titre sur l'assurance contre les accidents, qui n'est que de rendre obligatoire, n'est pas pris en considération.

La Chambre repousse également un amendement de Mgr Freppel développant un article additionnel tendant à donner aux ouvriers le droit d'intervenir dans la gestion et l'administration des caisses d'assurances.

Les articles 30 et 31 sont adoptés.

M. Le Gavrian. — Je demande le renvoi à la commission des articles 32 et suivants. On a compris dans les assurances le cas d'incapacité temporaire de travail.

Ces indemnités représentent 12 0/0 du nombre total et elles couvrent une surveillance de détail que l'Etat ne saurait assurer sans des frais énormes.

Tout ce système de primes est très défavorable à l'Etat et de le réviser dans le double intérêt de l'Etat et des assurés. (Très bien, très bien à droite).

M. le Rapporteur. — Je rappellerai qu'on avait présenté les primes fixées par le projet, comme faisant courir le plus grand danger aux finances de l'Etat.

On ne conteste plus maintenant que la moyenne de la prime ne dépassera pas 1,88 p. 0/0.

Après M. le Rapporteur, le paiement des indemnités temporaires donnera lieu à de grandes difficultés pour l'Etat, mais il est dans l'esprit de la loi que le service de ces indemnités soit fait par les caisses d'assurances et de prévoyance et que les industriels aient intérêt à ce qu'il en soit ainsi.

L'Etat sera donc plus soulagé de charges de cette nature.

M. Le Gavrian. — Je constate qu'il n'a pas été répondu à une objection.

Les industriels pourront s'assurer à des sociétés de secours, mais s'il ne le font pas, l'assurance sera la garantie de l'Etat devra fonctionner.

Le renvoi des articles 32 et suivants est repoussé par 151 voix contre 149.

Les articles 33 à 35 sont adoptés.

Les articles additionnels appliquant la loi aux colonies et prescrivant l'affichage de la loi dans les ateliers sont adoptés.

M. le Rapporteur, sur l'ensemble de la loi déclare que les amendements qui ont été proposés, ont été examinés et se sont heurtés aux résistances du rapporteur et de la Chambre qui n'ont pas voulu faire œuvre d'ajournement.

Orateur et ses amis s'abstiennent et réservent leur vote pour le jour où la loi reviendra du Sénat avec les changements indispensables. (Applaudissements à droite).

L'ensemble du projet est adopté par 351 voix contre 171.

La séance est levée. Séance jeudi.

NOUVELLES DU JOUR
L'affaire des vins empoisonnés

Toulon, 10 juillet. — M. Roche, défenseur de Villeneuve, établit que son client a été cruellement calomnié par des personnes qui pouvaient avoir intérêt, à la veille des élections, à répandre le bruit que le prévenu vendait des vins frelatés.

M. Roche a ajouté que le chimiste-expert Sambuc a déclaré que les vins n'avaient jamais été colorés en surplu.

Quant aux reproches que Villeneuve avait additionnés d'arsenic, principalement les vins non marchés, l'analyse démontre que ces vins renfermaient justement moins d'arsenic que ceux de qualité supérieure.

Les médecins de Frédéric III
Berlin, 10 juillet. — Le rapport des médecins, sur la maladie de Frédéric, vient d'être publié.

Il fait connaître que Gerhardt, Bergmann et Jacob ont, dès le commencement, prononcé le diagnostic exact qui a été confirmé par les autres médecins allemands, tandis que le docteur Mackenzie a nié l'existence du cancer jusqu'en novembre.

L'autopsie a confirmé les observations des médecins telles qu'elles sont au rapport.

Les nouvelles mesures de rigueur allemandes
Berlin, 10 juillet. — L'application de nouvelles mesures de rigueur qui devait être publiée aujourd'hui par le *Moniteur de l'Empire*, est ajournée jusqu'au retour de l'empereur Guillaume de son voyage avec le czar.

L'interpellation Ryat
Paris, 10 juillet, 12 h. 29. — On annonce que l'interpellation de M. Ryat, sur la saisie de la lettre du comte de Paris, aura lieu jeudi.

Le scrutin d'arrondissement
Paris, 10 juillet. — Plusieurs journaux de Paris disent que M. Ribot va très prochainement déposer son projet de loi rétablissant le scrutin d'arrondissement, qu'il a déjà annoncé déjà cette nouvelle, dont on se préoccupe vivement.

En Alsace-Lorraine
Carlsruhe, 10 juillet. — On lit dans la *Badische Landeszeitung* (journal officiel de Carlsruhe) : « On se demande généralement en quel consistaient les autres mesures qui suivront et dont la *Badische Zeitung* du Nord a menacé l'Alsace-Lorraine ».

« Bien des personnes s'imaginent que les mesures du gouvernement impérial prises pour restreindre la liberté individuelle des citoyens de la frontière franco-allemande sont épuisées ».

Cette supposition est complètement erronée, sans parler officiellement de nos renseignements, nous croyons pouvoir indiquer en quel consistaient les mesures dont on menace l'Alsace-Lorraine ».

« Nous apprenons qu'on étudie un nouvel arrêté d'après lequel l'entrée en Alsace-Lorraine de personnes étrangères sera interdite, par une autre mesure que celle de France, sera, sinon interdite, du moins rendue beaucoup plus difficile, par suite d'un contrôle sévère exercé par la police ».

Désistement de Mme Limouzin
Paris, 10 juillet. — La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de décider que Mme Limouzin de son désistement du pourvoi qu'elle avait fait former contre un arrêt de la Cour de Paris, du 11 mai, la condamnant à six mois de prison pour abus de confiance au préjudice du Changeur Labbé.

Commande de 200,000 fusils
Bruxelles, 10 juillet. — On dit que le gouvernement belge négocie, en ce moment, avec la fabrique d'armes de Styrie, en Autriche, une fourniture de 200,000 fusils, au prix de 15 millions.

M. Renan aux Beaux-Arts
Paris, 10 juillet. — M. Lockroy, ministre du commerce et des beaux-arts, avait offert la direction des beaux-arts à M. Ernest Renan, qui se serait montré assez disposé à accepter cette fonction.

L'entrevue des deux empereurs
Saint-Petersbourg, 10 juillet. — Le comte Paul de Schouvaloff, ambassadeur de Russie à Berlin, actuellement à Carlsbad, et M. de Giers, qui est Viborg, ont été appelés à Saint-Petersbourg pour assister à l'entrevue des empereurs.

Un emprunt Russe
Berlin, 10 juillet. — On dit qu'il y a des pourparlers entre les représentants du gouvernement russe et la Société d'escompte, pour l'émission d'un emprunt russe sur la place de Berlin.

Les troubles d'Elbeuf
Elbeuf, 10 juillet. — Quelques brigades de gendarmes sont arrivées, ce matin, à Elbeuf.

Ces renforts sont, sans doute, inutile car la ville a repris sa physionomie habituelle ; pourtant ce n'est qu'à quelques groupes commentent les incidents de la veille et de la nuit.

Au cours des diverses charges opérées par la gendarmerie et la police, plusieurs arrestations ont été opérées.

Le 9 juillet. — Le maire a adressé une proclamation à la population pour la prévenir que l'autorité ne permettrait pas le renouvellement des scènes de désordre qui ont eu lieu, hier soir.

Le 10 juillet. — L'ivresse a provoqué les scènes, a été renvoyé à Rouen, et passera demain en police correctionnelle.

Accident de voiture arrivé au prince de Battenberg
Darmstadt, 10 juillet. — Le prince Alexandre a couru hier, un grand danger.

Il était sorti en voiture, lorsque tout-à-coup son cheval s'emporta.

Un râlet qui se trouvait à côté du prince sauta immédiatement à terre, et le prince fut projeté à terre.

Grâce à sa présence d'esprit, il réussit à se cramponner à un arbuste, tandis que la voiture continuait à rouler.

Les blessures du prince, examinées aussitôt par un médecin, sont heureusement sans gravité.

Frankfurt, 10 juillet. — L'accident de voiture dont le prince Alexandre de Battenberg a été victime est plus grave qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Il aurait la colonne vertébrale fortement lésée.

Les faillites à Paris
Paris, 10 juillet. — Le nombre des faillites à Paris va progressant ; c'est ainsi que, du relevé

des déclarations faites au tribunal de la Seine, il résulte qu'en juin, 177 commerçants ont déposé leur bilan.

Ce total est le plus élevé qui se soit produit depuis six mois.

Et ce n'est pas un signe de prospérité publique ?

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL
Les foires aux laines de Silésie

Le conseil de France à Breslau écrit ce qui suit : « Le résultat du rapport de la Chambre de commerce de Breslau sur la foire aux laines du 7 au 11 juin, que la période de six semaines qui précède le début de l'année et qui a duré jusqu'à l'époque de la foire, a valent tellement les transactions que les entrepreneurs se débarrassent de laines qu'ils avaient en magasin, même en faisant des concessions de prix ; de sorte que 4 à 5 000 quintaux de laines (laines) ont été amenés sur le marché par suite de cette situation, que les acheteurs ne se souciaient pas de faire de grandes provisions, tandis que les détenteurs opérèrent au moins atteindre le prix de l'année dernière, et que les laines de Silésie cotées sur les marchés de Londres et d'Anvers, ce n'est que quelques jours avant l'ouverture de la foire que les prix ont commencé à se relever, moyennant une concession, de la part des vendeurs, de 3 à 8 marks par quintal sur les prix de l'année dernière, et de 10 à 15 sur les laines de 1888 ; le lavage, en général, a été satisfaisant. Voici, d'après les administrations de l'octroi et des chemins de fer, les quantités de laines amenées au marché, laines :

Laines de Silésie environ 14,739 qtx contre 11,527 en 1887	
de Poosen	5,740
Provenances diverses	615
Laines anciennes	4,500
Soit	25,581 qtx contre 16,000 en 1887

De cette quantité, 8,000 quintaux se trouvaient en vente à la foire et 7,000 en entrepôt dans les pots des marchands et des maisons de commission.

La quantité de laine restant sur la place de Breslau peut être estimée à 70,000 quintaux.

MOIS	ALLEMANS	FRANÇAIS	ANCIENS
Janvier	150	150	150
Février	150	150	150
Mars	150	150	150
Avril	150	150	150
Mai	150	150	150
Juin	150	150	150
Juillet	150	150	150
Août	150	150	150
Septembre	150	150	150
Octobre	150	150	150
Novembre	150	150	150
Décembre	150	150	150

La laine à Londres
(De notre correspondant spécial)
(Wool-Exchange City), Londres, 10 juillet.

La France tend à se mettre peu à peu aux achats ; elle hésite encore mais on sent qu'elle a des besoins qui deviennent plus pressants à mesure que la clôture approche.

C'est du reste la situation qui domine. Tous ceux qui ont par manque de confiance, ou impossibilité de trouver le choix exact, ont attendu jusqu'à présent pour remplir leurs ordres commandés à se montrer inquiets. Aussi, dès qu'il y a eu un peu de confiance, on a vu les ordres se multiplier et les affaires se faire avec une rapidité, sans nature ou sans finesse, est très vivement disputé et obtient le prix de plus en plus élevés.

Aujourd'hui on pourrait citer entre les YYY vendues à des prix absolus les laines de la Reine vendues à 2 denier de plus que lundi dernier, des quantités de lots qui obtiennent des prix qui sont de 10 0/0 plus élevés que ceux du début.

Beaucoup de fabricants songent aussi en voyant la pauvre et décolorée de nos catalogues actuels à ce que seront ceux de septembre et ils sont prêts de prendre peur.

Ce soir Roubaix-Tourcoing peuvent avoir 2,000 balles dont 800 croisées Falkland et Australie. Reims n'a guère fait que 18,000 balles.

Laines
ANVERS, 10 juillet.
En disponible, il a été traité 75 balles de laine, de la Plata, en suint.

Le prochain vente publique de laines est fixée au jeudi 19 courant ; il y aura présenté les quantités suivantes : 1,638 balles de laines de la Plata, 182 b. Cap, 184 b. Russie, 259 b. Espagne, 37 b. Algérie et 82 b. diverses. Les 212 b. Montevideo représentés par les laines de la Plata, 2,500 b., les 229 b. Espagne 900 b., y compris les solides, un maximum.

On a vendu 35 balles de laine de la Plata, et N., à fr. 75.

Mouvement maritime laines
Le steamer espagnol *Andalou* débarqué à Dunkerque, le 9 juillet ; 2,728 balles laines de Falkland. (Ces marchandises sont destinées à Roubaix-Tourcoing.)

Le steamer *Congo* débarqué à Dunkerque, le 9 juillet ; 253 balles laines, prises en transbordement à Marseille.

Le steamer *Albert* débarqué le 9 juillet, à Dunkerque ; 229 balles laines de Bayonne.

Le steamer *Pampa* arrivé le 9 juillet, à Dunkerque ; le débarquement de 2,374 balles laines de la Plata et a suivi ce jour le Havre, où il prendra charge pour Montevideo et Buenos-Ayres.

Le steamer *Ville de Valence* avait terminé le 8 au soir, à Dunkerque, le débarquement de ses cargaisons de l'Algérie et a suivi pour Le Havre, où il est arrivé le 9.

Le steamer *Mendoza* a débarqué à Marseille, le 7 juillet ; 125 balles laines de la Plata.

Le steamer *Ville de Lille* allant de Marseille via Bordeaux, a suivi le 5 juillet au soir de Dunkerque.

Le steamer *Étoile* allant de Marseille en Algérie, a suivi le 9 juillet de Dunkerque.

Marchés anglais
BRADFORD, 7 juillet.
Laines. — Les producteurs de la contrée sont nombreux aujourd'hui au marché, mais ils ne trouvent guère d'acheteurs. Les laines de la contrée anglaise ont fait un peu et celles de la contrée ont suivi. Les prix ont baissé d'environ un schelling les 25 livres sur les premiers achats. Les filateurs achètent seulement au jour le jour, mais ils doivent acheter de la laine puisque leurs machines sont occupées. La consommation tend de plus en plus à se porter sur les laines colorées. Les gens de bien sont encore très fermes, mais les croisés le sont à peine. Le mohair et l'alpaga se maintiennent dans les anciens cours.

Les négociants exportateurs n'ont pas d'ordres importants en fils simples ou retors pour trame, et bien que quelques offres aient été faites pour des quantités, la limite des prix est très basse. Les filateurs n'ont pas pu accepter. Les prix ont, à en juger, une tendance à monter et bien qu'on les cote en faveur des acheteurs, le mouvement est assez précipité depuis lundi. Il y a un peu de demandes en mohair, et il se fait encore des affaires en fil à bonneterie, le commerce des laines d'Australie reste important.

Tissus. — Le commerce du pays reste actif pour les articles doux, spécialement les cachemires à chaîne coton et genres similaires. Pour l'Amérique, il se traite surtout des tissus pour confections qui ont été exportés en quantités considérables.

NOTICES
Sur les personnages qui doivent être représentés par des statues et des bustes à l'École nationale des Arts industriels de Roubaix.

(Suite. — Voir le Journal de Roubaix du 26 juin.)
IV
ERNOULT-BAYART
III

On a redit sur la tombe de M. Ernoul-Bayart les services éminents qu'il a rendus à la cause sociale de l'Instruction publique, les nombreuses écoles qu'il a créées, les établissements qu'il a soutenus et encouragés, ses remarquables rapports sur l'Instruction primaire, dont plusieurs ont eu du retentissement dans toute la France septentrionale, l'activité incessante qu'il a déployée pour la progression de l'enseignement et pour le développement de l'intelligence des générations qui sont nées et qui ont grandi sous son administration. (Discours de M. Bonnier, juge de paix.)

Dans un autre ordre, on a rendu un juste hommage à la mémoire de M. Ernoul-Bayart en rappelant l'œuvre qu'il fut en quelque sorte le point culminant de sa carrière administrative, l'œuvre grandiose qui lui est propre : la distribution d'eau de la Lys. On songe avec effort au même temps à son admiration pour l'homme dont la confiance éternelle et l'inébranlable persévérance ont conjuré le danger, à ce que serait devenue l'industrie roubaissienne si cette entreprise capitale n'en avait assuré le salut en réalisant, à travers mille obstacles, la conquête des eaux placées par la nature à quatorze kilomètres de distance ; conquête qui, suivant l'heureuse expression de son ami et de son collègue, entouré d'une auréole le nom de M. Ernoul qui la reconnaissance publique transmettra aux générations futures.

C'est aussi à M. Ernoul-Bayart qu'on doit l'innovation si importante des pensions à domicile pour les vieillards indigents, pour les honnêtes ouvriers qui, après avoir contribué par leur travail à la prospérité de l'industrie, deviennent, heureux et libres, par leur vieux jour, le soutien de leurs enfants et de leurs petits enfants.

C'est sur la demande formelle de M. Ernoul-Bayart qu'a été entreprise la publication de l'*Histoire de Roubaix* en cinq volumes in-8°, 1859-1863, ainsi divisée : Histoire de l'Église Saint-Martin de Roubaix ; Histoire des établissements religieux et charitatifs de Roubaix ; Histoire des seigneurs et de la seigneurie de Roubaix ; Histoire des institutions communales et municipales de la ville de Roubaix ; Histoire de la Fabrique de Roubaix.

Travail dont il a suivi les différentes phases avec un vif intérêt, qu'il n'a cessé d'encourager et de soutenir et qu'il a voulu être la satisfaction de voir couronner de médailles d'or. En me faisant nommer archiviste de la ville, en 1877, M. Ernoul-Bayart avait bien que j'étais irrésistiblement attiré vers l'étude de l'histoire de Roubaix ; il savait que la publication de cette histoire serait l'objectif de la carrière qu'il m'avait rêvé, le but rêvé ; il a su aussi combien je lui étais reconnaissant de m'avoir conduit comme par la main à ce que je suis devenu aujourd'hui, et de s'être été lui-même associé en acceptant la dédicace du volume où sont traitées les institutions communales de notre chère cité.

C'est encore sur l'ordre de M. Ernoul-Bayart qu'a été rédigé et publié l'*Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Roubaix antérieures à 1790*, imprimé en 1866 sous les auspices du gouvernement. S'il ne m'appartient pas d'exalter ce travail et de redire les témoignages qu'il a recueillis, il m'est au moins permis de me souvenir avec gratitude de la protection bienveillante et éclairée que M. Ernoul-Bayart accordait aux travaux historiques.

Longue serait l'énumération de toutes les autres choses bonnes et utiles que notre cité doit à son éminent administrateur ; mais on ne saurait omettre de citer une œuvre qui lui est aussi propre, le *rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix*, présenté chaque année au conseil municipal ; publication qui l'a inaugurée en France et dont toutes les grandes villes lui ont emprunté l'idée et le cadre ; publication qui, pour Roubaix, continue d'une façon si heureuse, si utile et si complète l'histoire des institutions municipales arrêtée au point précis où commence l'administration de M. Ernoul-Bayart.

IV
Lorsqu'à moi de juillet 1867, d'impérieuses raisons de santé forcèrent M. Ernoul-Bayart à renoncer à la vie publique, les membres du conseil municipal lui adressèrent la lettre suivante :

« Monsieur Ernoul-Bayart, « La ville de Roubaix a appris avec une douleur profonde que l'état de votre santé, cruellement altéré depuis quelques temps, vous condamnant à un repos absolu, comme seul moyen de guérison, vous avait engagé à remettre en d'autres mains les fonctions de maire, dans lesquelles vous avez rendu de si nombreux et si éminents services. « C'est à la fois en notre nom et comme interprète du sentiment public que nous venons vous exprimer les regrets que toute la population éprouve de ne vous voir plus à la tête de notre ville, et de ne vous voir plus administrateur si capable, si dévoué ; elle n'oubliera jamais le courage et la persévérance avec lesquels vous avez si souvent lutté contre des obstacles qui, pour tout autre, auraient paru insurmontables. Et comment pourrait-elle oublier, lorsque le bien que vous avez en vous s'est accompli, lorsque les établissements que vous avez projetés ont atteint leur but, lorsque notamment cette distribution d'eau, tendement fabuleux de la prospérité de Roubaix, entouré déjà d'une auréole votre nom que la reconnaissance publique transmettra aux générations futures ? « Nous tous, vos collaborateurs et vos amis, nous sommes très heureux de vous donner ce témoignage d'estime et d'affection dont personne plus que vous n'est digne, mais la crainte de vous causer une émotion dangereuse nous force de nous abstenir d'une démarche collective que nous craignons de vous avoir rendue de moins, par cet écrit, l'assurance que votre souvenir restera parmi nous comme un exemple et un encouragement jusqu'au moment où nous aurons le bonheur de vous voir reprendre dans le conseil le siège où vous aviez été appelé par le vote de vos concitoyens. »

Hélas ! cette espérance ne se réalisa pas ; M. Ernoul-Bayart rendit sa belle âme à Dieu le 11 janvier 1868, dans sa 71e année.

À la simplicité et à la droiture du cœur, à l'élevation de l'esprit et à la sûreté de vue, M. Ernoul-Bayart joignait l'activité, l'énergie, la fermeté. D'une patience éprouvée, il supportait les tracasseries, les injustices même, qu'il ne lui faisait pas toujours épargnées, avec une résignation digne sans faiblesse, empreinte parfois d'une tristesse qui volait son regard, mais qui, dans ses souvenirs, ne laissait jamais place à l'amertume.

Je me suis laissé entraîner, je le vois, par mes sympathies pour ce caractère si bien doué, par l'administrateur d'élite dont l'estime m'était chère. Je voudrais pourtant redire ici la bonté, l'amabilité, les vertus de l'homme privé, les qualités de l'époux et du

père ; je les résumerais dans ces derniers mots : Aimé et vénéré de tous ceux qui l'ont entouré, M. Ernoul-Bayart ne fut pas seulement le glorieux des fonctions publiques, il fut encore l'honneur, le charme et la joie de sa famille.

TH. LEURIDAN.
Situation météorologique. — Roubaix, 10 juillet. —